Initier une prophylaxie contre la grippe causée par le virus de l'influenza lors d'une éclosion en CHSLD			
Direction(s) responsable(s)	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Approuvé	2024-11-19
	Direction des services professionnels et de l'enseignement médical	Révisé	
Installations / Secteurs visés	Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD incluant MDAMA, URFI, UTRF et lits d'hébergement temporaire) Résidences privées dont une entente est connue avec le CISSS de la Montérégie-Ouest		
Outils cliniques associés			

1. Professionnels visés

Infirmières

2. Activités réservées

Infirmière

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance;

3. Situations cliniques visées/clientèles visées

Clientèle visée

Toutes les personnes hébergées, vaccinées ou non, inscrites ou admises (incluant URFI, UTRF et hébergement temporaire) dans une unité en éclosion de grippe causée par le virus de l'influenza de type A ou B et confirmée par le service de PCI.

4. Intentions thérapeutiques

Prévenir la transmission du virus de l'influenza de type A ou B lors d'une éclosion.

5. Définitions

Cas clinique d'infection respiratoire aiguë (anciennement syndrome d'allure grippale) :

- Apparition soudaine de fièvre **ET/OU** de toux (nouvelle ou aggravée).

  ET

  Au moins un des symptômes suivants :
  - Chez l'adulte : maux de tête, mal de gorge arthralgies, myalgies, prostration ou fatigue extrême.
  - Particularités chez les personnes âgées :
    - Toux parfois tardive;
    - Fièvre gériatrique ou parfois absente.

Contact étroit :

Tout usager qui :

- A séjourné quatre heures et plus dans le même environnement qu'un usager avec un résultat positif confirmé (ex. : dans la chambre, salon, salle à manger ou tout autre lieu commun), à moins de deux mètres et sans mesure barrière d'un cas confirmé durant sa période de contagiosité.

  OU
- A reçu des soins à moins de deux mètres d'un travailleur de la santé (TdeS) avec un résultat positif confirmé qui ne portait pas adéquatement le masque médical pendant sa période de contagiosité.

  OU
- Usager qui a été en contact avec des sécrétions respiratoires à la suite d'une exposition directe sans protection adéquate.

Si le cas confirmé ou l'autre usager est inapte à respecter les mesures barrières, considérer d'emblée l'usager qui a séjourné dans la même chambre que le cas comme un contact étroit. Une évaluation locale de la situation est alors requise.

Éclosion nosocomiale d'une infection respiratoire aiguë :

Survenue de 2 nouveaux cas nosocomiaux ou plus chez les usagers (et/ou les travailleurs de la santé (TdeS)), d'un même virus respiratoire ou d'un même type d'influenza, confirmés par laboratoire et liés épidémiologiquement en tenant compte du temps d'incubation et de la période de contagiosité du virus.

Grippe :

Infection respiratoire aiguë causée par le virus influenza

6. Indications

- Présence d'une éclosion nosocomiale de grippe causée par le virus de l'influenza de type A ou B et confirmée par le service de PCI.
- La personne hébergée correspond à la définition de contact étroit.
- L'évaluation infirmière confirme l'absence de symptômes correspondant à un cas clinique d'infection respiratoire aiguë.

7. Contre-indications

Hypersensibilité connue à l'oseltamivir ou à l'une des composantes du produit.

8. Conditions d'initiation

- Discuter avec le médecin de la situation d'éclosion déclarée par le service de PCI. Si la décision est d'initier la prophylaxie antivirale chez la personne hébergée :
  - Valider la présence au dossier d'un consentement à un traitement de prophylaxie.
  - Procéder à l'évaluation de l'usager afin de confirmer l'absence d'un tableau clinique d'infection respiratoire aiguë.
  - Avoir au dossier les informations suivantes obtenues il y a moins d'un an : poids, taille et dosage de créatinine sérique.

9. Limites/références au médecin

Se référer au médecin/IPS de garde dans les situations cliniques suivantes :

- Selon le jugement clinique de l'infirmière, en présence de questionnements quant aux contre-indications, aux mises en garde ou pour toute autre question.
- Lorsque l'état général de l'usager s'est détérioré, depuis le dernier dosage de la créatinine sérique
  - Pourrait nécessiter un nouveau dosage de la créatinine sérique et un ajustement de la posologie d'Oseltamivir).
- Lorsqu'un usager sous prophylaxie développe des symptômes de cas clinique d'infection respiratoire aiguë

10. Directives

L'infirmière doit, pour chaque personne hébergée ciblée par la décision d'initier la prophylaxie :

- Évaluer la condition de l'usager.
- Valider que les indications et conditions d'initiations sont respectées.
- Valider l'absence de contre-indications;
- Remplir le formulaire de liaison *(ANNEXE A)* sans indiquer de date de fin.
- Numériser le formulaire de liaison à la pharmacie et le conserver au dossier de la personne hébergée.
- Administrer rapidement la prophylaxie antivirale en utilisant les doses disponibles dans l'armoire de dépannage ou celles servies par la pharmacie.

Le pharmacien doit, pour chaque formulaire de liaison reçu :

- Cesser le traitement prophylactique, à la suite de la confirmation de la fin de l'éclosion par le service de PCI.

11. Médecin répondant

Médecin/IPS traitant ou de garde avec droit d'exercice au CISSS de la Montérégie-Ouest.

12. Annexes

Annexe A : Formulaire de liaison - Prévention de l'influenza de type A ou B - Usager de 13 ans ou plus

13. Références

Institut national de santé publique du Québec. (2022). *Mesures de prévention et de contrôle des virus respiratoires dans les milieux de soins : définition des termes.*

Institut national de santé publique du Québec. (2022). *Mesures de prévention et de contrôle des virus respiratoires dans les milieux de soins : mesures à mettre en place pour la saison des virus respiratoires et en présence d'un cas clinique ou confirmé d'un virus respiratoire.*

Institut national de santé publique du Québec. (2022). *Mesures de prévention et de contrôle des virus respiratoires dans les milieux de soins : situation d'éclosion.*

Institut national de santé publique du Québec. (2023). *Ordonnance collective : Initier une prophylaxie contre la grippe causée par le virus de l'influenza lors d'une éclosion.*

Institut national d'excellence en santé et services sociaux. (2023). *Médicament - Antiviraux : Traitement et prophylaxie de l'influenza chez l'enfant et l'adulte dans le contexte de la Covid-19.*

Processus d'élaboration/révision		
Rédigé par	Josée Ferland, Conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers – volet SHAPPA	2024-09-09
Révisé par		
Personnes consultées	Dre Marie-Claude Boucher, omnipraticienne	2024-09-12
	Pamela Perkins, IPSPL, Conseillère Cadre IPS, intérimaire	2024-09-17
	Christelle Robert, conseillère cadre en soins infirmiers, DSIEU	2024-09-26
	Mitchel Germain, chef du département de médecine	2024-09-28
	Sophie Goneau, Pharmacienne chef adjointe aux affaires professionnelles	2024-10-07

Processus de recommandation		
Recommandé par le(s) chef(s) de départements médicaux	Dr Mitchel Germain Chef médical médecine générale	2024-10-07
Recommandé par l'(les) instance(s) (si pertinence seulement)	Sophie Goneau, présidente Comité de pharmacologie	2024-10-16

Historique du document		
Approuvé par	Dre Claude Bourassa, Présidente Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2024-11-19

Annulation d'outils cliniques existants
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette ordonnance collective vient annuler les outils cliniques suivants :

Installation(s)	**Annulation**
CSSS Vaudreuil-Soulanges	OC.13 Initier une ordonnance d'antiviraux en prophylaxie chez les personnes admises ou inscrites lors d'éclosion d'influenza

ANNEXE A
MODÈLE

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Québec

OC-6124 Annexe A

Dossier : _____

Nom, prénom : _____

Date de naissance : _____ (aaaa/mm/jj) ☐ F ☐ M

NAM : _____ Exp. _____ (aaaa/mm)

Nom, prénom de la mère : _____

Installation : _____

FORMULAIRE DE LIAISON
PRÉVENTION DE L'INFLUENZA DE TYPE A OU B
USAGER DE 13 ANS OU PLUS – OC-6124

En lien avec l'ordonnance collective : **OC-6124 Initier une prophylaxie contre la grippe causée par le virus de l'influenza lors d'une éclosion en CHSLD**

Pharmacie : _____ Télécopieur : _____

Poids : _____ kg Taille : _____ cm

Allergies : _____ Clairance créatinine : _____ mL/min

Médecin répondant consulté : _____

ÉVALUATION

☐ J'ai procédé à l'évaluation de l'usager identifié ci-dessus. Cet usager est admissible à recevoir le(s) médicament(s) identifié(s) par les initiales du prescripteur. Aucune ordonnance individuelle du même médicament générique n'est présente au dossier.

☐ Je me suis référé(e) à la version intégrale de l'ordonnance collective disponible sur l'Intranet du CISSSMO.

☐ L'usager ne présente aucune contre-indication énoncée dans l'ordonnance collective.

TRAITEMENT PROXYLACTIQUE

La durée de la prévention est généralement de 10 jours. Toutefois, lors d'éclosion en établissement de soins de santé, la prophylaxie devrait être maintenue durant 14 jours au minimum et jusqu'à 10 jours après la levée de l'éclosion par le service de prévention des infections (voir procédure au verso).

___Initiales___ **Oseltamivir**

☐ 75 mg DIE (Clcr supérieure à 60 mL/min)

☐ 30 mg DIE (Clcr de 31 à 60 mL/min)

☐ 30 mg aux 2 jours (Clcr de 10 à 30 mL/min)

Clcr inférieure à 10 mL/min sans dialyse : **Usage non recommandé.**

☐ 30 mg STAT puis 30 mg aux 2 dialyses (Usager hémodialysé)

☐ 30 mg STAT puis 30 mg 1 fois/sem. (Usager avec dialyse péritonéale DPCA ou DPCC)

Pour l'usager hémodialysé, les doses recommandées sont basées sur une dialyse 3 fois par semaine.

La prophylaxie peut durer jusqu'à 14 jours lorsque le cas primaire est un enfant ou une personne âgée. Si l'usager devient symptomatique pendant la prophylaxie, aviser médecin pour conduite à tenir.

_____ _____
Nom du médecin répondant Numéro de permis

_____ _____
Nom et prénom de l'infirmière No permis de l'OIIQ

Signature de l'infirmière : _____ Date : _____ aaaa/mm/jj

ANNEXE A (suite)
MODÈLE

Nom, prénom : #Dossier :

LORS DE LA DÉCLARATION DE L'ÉCLOSION EN ÉTABLISSEMENT DE SOINS DE SANTÉ PAR LE SERVICE DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

En concertation avec le médecin répondant et le service de PCI, la prophylaxie devrait être offerte aux usagers asymptomatiques visés, vaccinés ou non (vous référer à la conseillère en prévention des infections pour connaître l'évolution de l'éclosion).

Voici la démarche à suivre :

Lorsque l'éclosion majeure est déterminée par le Service de prévention et contrôle des infections, l'infirmière consulte le médecin répondant afin de déterminer si la prophylaxie doit être envisagée. Si la décision est d'offrir la prophylaxie, l'infirmière initie *l'OC-6124* pour chacun des usagers selon son évaluation.

Lorsque l'équipe de la prévention et contrôle des infections déclare la fin de l'éclosion, l'infirmière achemine la liste des usagers au département de pharmacie afin de faire cesser la prophylaxie tel que déjà précisé sur l'ordonnance.

À noter que :

- Compléter au moins dix jours de prophylaxie antivirale après le début des symptômes du dernier cas
- Au congé d'un usager d'une unité en éclosion ou lors d'un transfert vers une autre unité non en éclosion (exposition cessée) : poursuivre la prophylaxie individuelle d'un usager pendant trois jours (période d'incubation) ou selon les recommandations du médecin traitant. Poursuivre la prophylaxie si la nouvelle unité est en éclosion.
- Cesser la prophylaxie des usagers et des travailleurs de la santé de toute l'unité en même temps.

Références :

- INSPQ - Mesures de prévention et de contrôle des virus respiratoires dans les milieux de soins : situation d'éclosion
- Lignes directrices de l'AMMI Canada (Association of Medical Microbiology and Infectious Disease Canada) https://jammi.utpjournals.press/doi/10.3138/jammi.2019.02.08
- Nos collègues pharmaciens du BCRenalAgenc : https://www.dialyzeihd.com/index.php/antivirals/oseltamivir

OC-6124 Annexe A (2024-10) **FORMULAIRE DE LIAISON PREVENTION DE L'INFLUENZA DE TYPE A OU B USAGER DE 13 ANS OU PLUS – OC-6124** Dossier de l'usager Page 2 de 2